



Association française des Victimes du Terrorisme

Adhésion annuelle ou don 2015

Membres titulaires : les victimes, parents et proches de victimes d'attentat ; si c'est votre cas, merci de nous donner des précisions :

Membres solidaires : les personnes physiques qui soutiennent les victimes d'attentat ;

Membres associés : les associations de victimes, les associations de lutte contre le terrorisme, les personnes morales dont l'objet ou l'activité contribue à l'assistance aux victimes d'attentat peuvent adhérer à l'AfVT.org, la cotisation est alors fixée à 50 €.

Cotisation	
Étudiants et chômeurs	5 €
Membre titulaire	20 € minimum
Membre solidaire	20 € minimum
Don	à votre guise

Je vous fais parvenir _____ €

- par chèque bancaire à l'ordre de l'AfVT
- par virement au compte indiqué ci-contre --->
- en espèces

Disposition fiscales relatives au Mécénat

Pour les particuliers : Réduction d'impôt de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable avec possibilité de report sur 5 ans lorsque le plafond est atteint.

Pour les entreprises : Réduction d'impôt de 60% du montant des dons dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire, avec possibilité de report sur 5 exercices en cas de situation déficitaire.

Coordonnées bancaires de l'association SOCIETE GENERALE

Titulaire du compte :
AFVT
5 BD PEREIRE - 75017 PARIS

Domiciliation : PARIS JOUFFROY (03111)

IBAN : FR 76 3000 3031 1100 0500 4992 458
BIC : SOGEFRPP

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mobile : _____

Email : _____ @ _____

- en retour, vous me ferez parvenir un reçu fiscal.

Date _____

Signature

Association déclarée à but exclusif d'assistance, au sens du dernier alinéa de l'article 6 de la loi du 1 juillet 1901

AfVT.org - 5 bd Pereire, 75017 Paris, France

Tel : +33 9 82 47 83 96 – Fax: +33 9 82 62 25 00

www.afvt.org – contact@afvt.org

Association loi 1901 - N° SIRET 513 481 424 00028 - Code activité 9499Z